



COMMUNIQUÉ

RENTREE 2015 : LES ACTIONS DES AUTONOMES DE SOLIDARITE LAIQUES FACE AUX RISQUES DU METIER

Les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) accompagnent chaque année les personnels de l'éducation pour les informer et les protéger contre les risques liés à l'exercice de leur métier. Présentes dans tous les départements, elles regroupent 470 000 adhérents (plus de 50 % des personnels).

Des conventions avec le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Justice reconnaissent leur expertise dans l'accompagnement des personnels en difficulté, la formation et l'observation du climat scolaire.

1.1. L'Offre Métiers de l'Education : une offre assurantielle unique

Créée en 2008 avec la MAIF, l'Offre Métiers de l'Education (OME) est une offre assurantielle protégeant les personnels de l'éducation exposés aux risques de leur métier.

Les savoir-faire des militants des Autonomes de Solidarité Laïques et de la MAIF ont mis au point une offre multirisque professionnelle "tout en un" inégalée sur le marché. S'organisant en deux volets complémentaires, un volet assurantiel avec le contrat de coassurance MAIF/USU et un volet associatif, elle s'appuie sur un réseau efficace constitué de 50 000 militants et 150 avocats-conseil.

Elle réunit des prestations complètes d'assurance (protection juridique, responsabilité civile, protection corporelle...) et d'assistance aux personnes, un soutien psychologique et des services associatifs (accompagnement et soutien moral de proximité).

Chaque année, plus de 9000 dossiers sont gérés dont près de 6 000 dossiers sont ouverts et étudiés par des experts de l'éducation et du droit



1.2. Des formations initiales et continues pour un meilleur climat scolaire

Pour les ASL, la formation est la première des protections. La convention signée entre la FAS et le ministère de l'Education nationale en 2012, renforce la mission de formation des ASL auprès des personnels de l'éducation sur les risques du métier et la culture juridique.

Ainsi, les militants des ASL, associés aux militants de la MAIF, interviennent :

- en formation initiale dans les ESPE - Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education - auprès des étudiants et stagiaires de l'Education nationale

- en formation continue auprès des personnels en poste.

L'offre de formation des ASL s'adresse à l'ensemble des personnels de l'éducation : enseignants, personnels administratifs, personnels intervenant sur le temps périscolaire, mais aussi les personnels médico-sociaux.

Depuis septembre 2014, 80 formations ont été réalisées et 3 500 personnes ont été sensibilisées aux notions de droit (responsabilité civile, pénale...) et aux caractéristiques techniques des risques (usage d'Internet, sorties scolaires...). Ainsi, les personnels confrontent les textes de loi à des cas pratiques qu'ils rencontrent au quotidien.

De plus, la convention signée avec le ministère de la Justice, en juin 2015, a pour objectif d'améliorer la prise en charge judiciaire des personnels de l'Education nationale. Elle vise à accroître les connaissances juridiques des militants des Autonomes et à échanger sur des propositions d'évolution des textes en vigueur.

1.3. L'observation des risques : une ressource essentielle

La Fédération publie chaque année le *Baromètre "Climat scolaire et relations dans les établissements"* qui étudie les conflits rencontrés par ses 470 000 adhérents. Par ailleurs, les ASL préparent aussi pour 2016, sous la direction d'Eric Debarbieux, Professeur d'Université, spécialiste de la Prévention et de la lutte contre la violence en milieu scolaire, une enquête nationale de victimation à l'attention des personnels des 1^{er} et 2nd degrés.

Découvrez les sites Autonome de Solidarité :

www.autonome-solidarite.fr

www.juricole.fr



Contacts presse : AB3C

Stéphane Barthélémi - Tél. 01 53 30 74 04 - stephane@ab3c.com

Fabienne Frédal - Tél. 01 53 30 74 07 – fabienne@ab3c.com